

La réforme des rythmes scolaires est effective sur la commune de Chancelade depuis la rentrée scolaire 2013-2014. Elle se poursuit en 2014/2015.

Pour rappel, cette réforme vise une amélioration des conditions d'apprentissage des enfants des écoles maternelles et primaires en répartissant mieux les temps d'instruction dans la semaine. Elle vise aussi à faciliter l'accès des enfants à une offre socio-éducative qui doit permettre l'épanouissement de chacun dans un souci de complémentarité avec la scolarité.

A Chancelade, un comité paritaire a été constitué. Ce comité a décidé de valider une proposition d'organisation dont le point de départ est l'ouverture de l'école le mercredi matin, en contrepartie de quoi, les enfants finissent l'école 45 minutes plus tôt chaque autre jour de classe. Face à ce choix, les services municipaux se sont positionnés afin d'offrir un accueil des enfants après 15h45 qui soit le plus diversifiée et le plus souple possible.

### **1. Observations :**

- L'application de la réforme est conforme à la législation. Le débat de son bien-fondé ou non se joue en d'autres moments et lieux.
- Rappel de l'existence du Projet Educatif Territorial (PEDT), valable encore en 2016-2017 pour sa 3<sup>ème</sup> et dernière année. Ce document, co-signé par les membres du comité, sera transmis aux écoles.

### **2. Rappel de l'objectif de la réunion :**

- Bilan de la période écoulée et premières réflexions pour la rentrée prochaine.

### **3. Bilan fréquentation / activités présenté par Nathalie Ronteix, directrice ALSH :**

- voir tableaux en annexe 1

- Constats :

- La formule retenue pour les TAP, soit  $\frac{3}{4}$  d'heure par jour, est difficile sur plusieurs points :
  - Les enfants sont pris en charge dès la sortie des cours : ils sortent dans un esprit récréatif, c'est difficile de les rassembler, de les faire entrer dans l'activité.
  - Le groupe d'enfants est éclaté dans la cour d'école.
  - La durée de l'activité ne permet pas toujours de faire des ateliers aboutis surtout lorsque l'atelier est en dehors de l'école.
- La formule « initiation » semble moins attrayante (effectifs en baisse).
- Les informations sur les enfants absents à l'école ne sont pas connues : insécurité des animateurs lors de la prise en charge de leur groupe.
- Les informations sur les changements d'inscription se transmettent difficilement. Les familles informent encore souvent uniquement l'école.
- Les enfants dont les parents sont en retard sont intégrés à des groupes qui ont déjà commencé l'activité : c'est dérangeant pour tous.

- Quelques enfants sont inscrits à des activités extérieures dont le rythme est particulier et fréquentent les TAP en fonction de ce rythme.

#### **4. Observations enseignants élémentaire :**

- Les TAP engendrent beaucoup de réunions, se mélangent aux activités scolaires (des animateurs utilisent des fiches « activités physiques » trouvées sur internet), semblent des activités « défouloir ».
- Leur financement apparaît difficile.
- L'esprit de la loi repose sur le lien école-TAP à construire : Les réticences sont fortes et annoncées.
- Les ordinateurs de l'atrium sont utilisés par les TAP et leur fonctionnement est altéré (virus).
- Il serait nécessaire d'élaborer une charte d'utilisation des salles de classe (comme fait à la maternelle). Actuellement, une seule classe est utilisée par les TAP et en roulement.

#### **5. Observation enseignante maternelle :**

- Les enfants sont dans les mêmes lieux, utilisent le même matériel et sont avec les mêmes Atsem.
- Les TAP sont compliqués pour les petits, plutôt adaptés pour les grands.
- La sieste des petits s'avance jusqu'à souvent 14h45, ça laisse peu de temps d'activité avant 15h45.

#### **6. Observations des parents d'élèves :**

- Qualité des échanges verbaux entre adultes et enfants lors des transports : Une attention particulière y sera apportée.
- Les groupes d'âges sont mélangés.
- L'enquête de satisfaction sur les TAP n'a pas été distribuée à tous les enfants (uniquement à ceux qui fréquentent les TAP).
- Regret qu'une activité musicale ne soit pas proposée (solfège par exemple). L'activité « jeux libres » existe déjà.
- Les horaires des TAP questionnent : regrouper tout sur le mercredi matin ? 2 séances d'1h30 sur la semaine ?

#### **7. Conclusions :**

- Les problématiques des TAP sont complètement différentes selon qu'on les aborde pour les enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire : âges et rythme des activités quotidiennes spécifiques.
- L'année scolaire à venir devra permettre d'élaborer un nouveau PEDT prenant en compte les 3 années d'expérience de TAP.

-

## **8. Propositions :**

- Transmettre le PEDT actuel signé à l'école élémentaire.
- Rendre disponible la liste des élèves de l'école élémentaire absents : Cette liste sera récupérée à partir de 15h30 au secrétariat de l'école par un animateur.
- Proposer un fonctionnement permettant à chaque enfant de « tester » toutes les activités.
- Amorcer la réflexion sur l'avenir des TAP.
- Etoffer le groupe avec des parents des 2 écoles.